



# Mamirolle ACTU

N° 10 - Juin 2015

## And the winner is...



### Dans la catégorie «The Voice » : Lilian, sacré plus belle voix de France 2015

Bravo à Lilian pour sa victoire à The Voice et un grand merci pour sa disponibilité et sa gentillesse lors de la journée dédicace organisée grâce à son comité de soutien, à la municipalité et aux nombreux bénévoles qui ont rendu possible et agréable cette journée et particulièrement à Sophie pour son magnifique gâteau. Journée qui a permis à plus de 2000 personnes d'avoir un autographe de leur jeune idole, à Lilian de recevoir la médaille d'honneur de Mamirolle en présence de notables et à l'association Prader Willi France de percevoir les bénéfices de la vente de plus de 760 tee-shirts à l'effigie de Lilian.

FM



### Sommaire

And the winner is... dans les catégories : The Voice, 24 h de Mans moto, Gymnastes – Mamirolle et ses talents – Anniversaire Mme BLANC - Conseil Municipal du 13/04/15 – État civil – Conciliateur de justice – Appel aux dons – Au Faîte 25 – Régime forestier – Kostelec – Maraîchers bio près de chez nous – Nettoyage de printemps – Fête de l'École – Expo sur l'agriculture – Alerte et prévention Ambroisie – Agenda – Jeu du CMJ.



## Dans la catégorie « 24h du Mans à moto » :

### Vincent PHILIPPE

Bravo à Vincent PHILIPPE, Mamirollais d'adoption et Pilote officiel Suzuki. Il a gagné, avec son équipe, le SERT, (Suzuki Endurance Racing Team), les 24h du Mans à moto 2015. C'est sa 3<sup>ème</sup> couronne aux 24h. Avec ses 2 équipiers, Anthony Delhalle et Etienne Masson, ils ont effectué 833 tours de circuit.

« Je suis très heureux d'avoir pu gagner d'affilée 2 fois les 24h du Mans après avoir attendu 10 ans entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ième</sup> fois ! Je suis en pleine forme en ce début d'année. L'équipe travaille avec sérénité, et l'objectif est clair cette année : un nouveau titre de champion du monde d'endurance moto et retrouver le numéro 1 ».

Vincent est un très grand champion, il a déjà 8 titres de champion du monde d'endurance et porte haut les couleurs du Doubs en compétition, mais aussi dans les collèges par des actions de sécurité routière. Il est également impliqué dans la promotion des parcours moto dans le Doubs, grâce au label « motards bienvenus ».

FM



## Mamirolle et ses talents...

Mamirolle, petit village de Franche-Comté, compte aujourd'hui de nombreux talents. Ils partagent tous la même passion...La musique.

Pour arriver à un tel niveau, cette discipline rigoureuse demande des heures de travail. L'instrument, le chant nous font vibrer, nous font vivre des moments d'apaisement, de détente, oublier les soucis du quotidien...

Lilian Renaud, vainqueur de The Voice qui nous a tenus en haleine pendant des semaines, Guillaume Coppola, pianiste en France et à l'international, Cécile Coppola, violoniste à l'Orchestre de Bordeaux, Alexandra Berçot, percussionniste, professeur de musique, Kaïna Zaimen, altiste, professeur au conservatoire de La Réunion (atelier musical des années 1980-1985) ne démentiront pas mes propos.

Alors à tous ces talents, je leur souhaite bonne route et espère que d'autres jeunes seront sensibilisés par de tels parcours.

Jeannine Eckert

## Dans la catégorie « Gymnastes » L'association sportive La Mancine



Bravo aux poussins et poussines de la Mancine !

La Mancine de Mamirolle remporte les classements jeunes poussins et poussines au concours des badges F.S.C.F. organisé par La Jeunesse de Palente et La Bousbotte de Besançon.

Motivé(e)s après la belle victoire de Lilian à The Voice samedi soir, les jeunes gymnastes de La Mancine ont mis à cœur de réussir cette compétition en son honneur.

Lilian a été gymnaste six années avec ses frères et sœurs, et Gilbert, son père, était juge pour les garçons. Lilian avait l'habitude de glaner les médailles et les trophées à toutes ses participations aux compétitions. La Mancine est fière de lui et attend avec impatience un retour amical de Lilian au gymnase de Mamirolle.

Denis Rognon

## Bon anniversaire Mme BLANC

C'est maintenant devenue une tradition à Mamirolle de fêter nos aînés pour leur 90<sup>ème</sup> anniversaire.

C'est entourée de ses 3 enfants, Françoise, Bernard et Daniel avec leurs conjoints que Mme BLANC Blanche-Maurice, comme elle souhaite être appelée en souvenir de son mari, nous a reçus. Son sourire et son dynamisme ont marqué cette rencontre. La veille encore elle tondait le gazon !



Installé à Besançon, le couple s'est très vite acheté une maison à Mamirolle pour les week-ends et les vacances. Veuve depuis plusieurs années, Madame partage toujours sa vie entre ses deux résidences. Son jardin a été longtemps une passion pour elle, ainsi que l'entretien de sa maison où peinture, décoration et bricolage n'ont plus de secret pour elle. Elle profite de ses 3 enfants qui sont très proches d'elle et aime s'entourer de ses 5 petits-enfants et 7 arrière-petits-enfants !

Monique Bichet, Présidente CCAS

## FINANCES : Votes des budgets primitifs 2015

Les budgets sont votés à l'unanimité et c'est le Receveur Municipal qui sera chargé de l'exécution des présentes décisions.

### Budget assainissement

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	93 221.30	108 420.00
Résultat 2014 reporté	0.00	84 801.30
<b>Total de la section de fonctionnement :</b>	<b>93 221.30</b>	<b>193 221.30</b>

### INVESTISSEMENT

Crédits votés au titre du présent budget :	81 880.49	55 350.00
Résultat 2014 reporté	0.00	26 530.49
Reste à réaliser 2014	0.00	0.00
<b>Total de la section d'investissement :</b>	<b>81 880.49</b>	<b>81 880.49</b>

### Budget Forêt

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	24 484.00	10 000.00
Résultat 2014 reporté	0.00	23 484.77
<b>Total de la section de fonctionnement :</b>	<b>24 484.00</b>	<b>33 484.77</b>

### INVESTISSEMENT

Crédits votés au titre du présent budget :	7 050.00	8 140.20
Résultat 2014 reporté	0.00	14 080.80
Reste à réaliser 2014	15 171.00	0.00
<b>Total de la section d'investissement :</b>	<b>22 221.00</b>	<b>22 221.00</b>

### Budget Murs nus

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	24 806.81	14 000.00
Résultat 2014 reporté	0.00	10 806.81
<b>Total de la section de fonctionnement :</b>	<b>24 806.81</b>	<b>24 806.81</b>

### INVESTISSEMENT

Crédits votés au titre du présent budget :	8 000.00	8 000.00
Résultat 2014 reporté	0.00	0.00
Reste à réaliser 2014	0.00	0.00
<b>Total de la section d'investissement :</b>	<b>8 000.00</b>	<b>8 000.00</b>

### Budget principal

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	995 624.67	906 091.00
Résultat 2014 reporté	0.00	139 533.67
<b>Total de la section de fonctionnement :</b>	<b>995 624.67</b>	<b>1 045 624.67</b>

### INVESTISSEMENT

Crédits votés au titre du présent budget :	303 017.31	381 522.01
Résultat 2014 reporté	151 865.36	0.00
Reste à réaliser 2014	210 413.84	283 774.50
<b>Total de la section d'investissement :</b>	<b>665 296.51</b>	<b>665 296.51</b>

### Vote du taux des 3 taxes – Année 2015

Majoration des taxes de 1 %

- Taxe d'habitation : ..... 8.61 %
- Taxe sur le foncier bâti ..... 12.83 %
- Taxe sur le foncier non bâti..... 16.45 %

## DIVERS

#### Réhabilitation du presbytère :

Autorisation de signature par le Maire de 3 avenants pour travaux supplémentaires, d'un montant total de 4 943.92 €/TTC.

**Ludothèque La Toupie :** Approbation du compte d'exploitation 2014 qui a un déficit de gestion de 978.04 € (Dépenses : 9 855.54 € ; Recettes : 8 877.50 €).

#### Location appartement 1 au-dessus de la Poste

Location à Mlle TROUILLOT S. , F1 loyer 260 € + 75 € de charges, bail de 6 ans.

**Attribution d'une 10<sup>ème</sup> délégation au Maire :** pour la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans pour faciliter et accélérer la gestion de la commune.

**Indemnités 2015 - gardiennage de l'église :** Versement à l'Abbé VERNEREY de 119,55 €.

**Annulation délibération n°2013/113 concernant l'engagement d'une procédure de révision générale du PLU** pour y supprimer l'aire d'accueil des gens du voyage car l'éventuel projet d'un terrain familial par la CAGB sur cet emplacement n'est pas compatible avec le PLU actuel.

**Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse 2014-2018 pour continuer à bénéficier des aides de la CAF :** Autorisation de signature par le Maire avec la CAF et les Communes du Syndicat d'Aménagement de Besançon Sud Plateau.

#### Informations du Maire, achat :

- Clôture/presbytère : 3461.16 €/TTC
- Feux d'artifices 2015 : 2600 €/TTC
- Diagnostic DPE Plomb, amiante/Presbytère : 815 €/TTC

## URBANISME

#### Déclaration préalable

- GARDAVAUD Didier, 5 bis rue des Champs de la Pierre, prolongation toit pour couverture terrasse. Parcelle AK. Accord tacite le 27/03/15.
- JACQUEMIN Loïc, 7 rue des Essarts, création ouverture avec porte-fenêtre au nord. Accord tacite le 09/04/15.

#### Dépôt de déclaration préalable

- JEANTELET Christian, 37 rue du Cordier, construction abri de jardin en bois, 12 m<sup>2</sup>.
- PHILIPONA André, 2 rue Pauthier, installation panneaux photo générateurs en toiture, 17 m<sup>2</sup>.
- NUCIT Antoine, 12 rue de la Vierge, construction appentis bois sur terrasse existante.

#### Permis de construire

- SCI CETRA INVEST, ZA Noret, construction de bureaux – Sté informatique. Accord le 03/04/15.

#### Demande CU d'information

- M° COMPAGNE André, section AD 111, 13 rue des Essarts.

#### Déclaration d'intention d'aliéner

- M° MARCONOT, section AD 67, 1 rue du Cordier. Refus de préempter.
- M° COMPAGNE André, section AD 111, 13 rue des Essarts. Refus de préempter.

## Naissances

- Le 14/04/15 : Noa BOILLOT
- Le 14/04/15 : Lisa GRANDCLEMENT

## Décès

- Le 01/05/15 : Gabriel BICHET, né en 1949
- Le 03/05/15 : Fernand VIENNET, né en 1928
- Le 11/05/15 : Jean-Charles BALANCHE, né en 1980
- Le 12/05/15 : Élisabeth AEBISCHER, née THOLOMIER en 1934.

## Conciliateur de justice à Saône

Le conciliateur de justice est chargé de rechercher une solution amiable et équitable à certains litiges civils tels que les troubles de voisinage, les dettes impayées, les litiges locatifs, de copropriété ou ceux liés à la consommation avec les entreprises ou les artisans....

Le recours au conciliateur est gratuit. Il peut être saisi directement :

- par les personnes en conflit sans autre forme
- par le juge d'instance dans le cadre d'une délégation.

Lorsqu'un accord est intervenu, le conciliateur rédige un constat d'accord. Chacune des parties reçoit un exemplaire du document. Un huissier peut obliger l'une ou l'autre partie à respecter cet accord, si celui-ci porte «la formule exécutoire». Sur la demande des parties, la force exécutoire est validée par le tribunal d'instance.

Les conciliateurs sont tenus au secret. Le recours à la conciliation permet un règlement rapide des conflits en dehors de toute procédure judiciaire.

**Permanences de M. Jean-Paul Bianco,**  
**conciliateur de justice pour notre secteur :**

**Mairie de Saône - les 4<sup>ème</sup> mardi du mois de 9h à 12h ou**  
**sur rendez-vous au 06 82 74 53 32.**

FM

## Appel aux Dons

L'association **Vivre ensemble** collecte des fonds en faveur de la **Pouponnière de M'BOUR** au Sénégal.

Cette pouponnière, que je connais personnellement, accueille 150 enfants de 0 à 12 ans, de façon temporaire (pour soulager les familles) ou définitive. Elle connaît de grandes difficultés financières et sans aide, ne pourra bientôt plus assumer ses missions. Un don, même minime, leur permettrait de reprendre espoir et de continuer leur action.

Pour les soutenir, adressez vos chèques à l'ordre de **Vivre Ensemble - La Pouponnière** à la Mairie de Mamirolle qui transmettra.

Plus de renseignements sur le site :

<http://www.lapouponniedembour.org>

Françoise Seuret

Bénévole Aviation sans frontières

## Au Faite 25... Au top !

Après un parcours de commercial puis de responsable de secteur dans différentes grandes enseignes du bâtiment, Brice URLACHER a créé la Société « AU FAITE 25 » installée dans la zone du Noret à Mamirolle depuis septembre 2012.



AU FAITE25 est spécialisée dans le négoce de matériel de couverture : tuiles, ardoises, Vélux, isolation, conduits de cheminée, zinguerie. Elle dispose d'un local de stockage de 1000 m2 et d'une aire extérieure de stockage de 8000 m2. La société compte, outre son Directeur Général, 3 ouvriers (chauffeur, magasinier/vendeur, vendeur/chiffreur) et une comptable à temps partiel. La Société revend les différents matériaux, achetés aux fabricants et industriels, aux professionnels couvreurs, zingueurs pour 80 % de son C.A. et aux particuliers pour 20 %.

Malgré une forte concurrence sur le secteur par les grandes enseignes, telles POINT P, DORAS, etc. AU FAITE 25, a su faire son « trou » : 3 M€ de C.A. en 2014 et ce, grâce à une équipe réduite, jeune et dynamique, moyenne d'âge 27 ans, (renforcée ponctuellement par les oncles de Monsieur) qui permet une réactivité accrue et une grande amplitude horaire d'ouverture :

- 7h30 – 12h00 et 13h30 – 19h,
- des tarifs bien placés sur des produits de qualité,
- des produits très spécifiques telles les ardoises « coffines », quasi impossibles à trouver dans les enseignes généralistes de revente de matériaux de construction.

AU FAITE 25 se préoccupe également d'écologie, elle a mis en place des bennes de récupération :

- pour la ferraille, donnée à un ferrailleur
- pour les déchets bois : principalement des palettes, qui sont traitées par l'entreprise Bonnefoy à Merrey S/Montrond
- pour les plastiques qui sont acheminés à AU FAITE 25 qui les compacte et les revend.

Reste à traiter le problème des cartons d'emballage qui doivent être conduits en déchetterie...

**Un grand merci** à Brice URLACHER qui a prêté le hangar d'AU FAITE 25 pour la soirée de soutien à Lilian et son camion pour servir de podium lors de la soirée-dédicace de Lilian, ce qui a nécessité beaucoup de temps d'organisation et de travail pour permettre d'accueillir le public en toute sécurité et dans de bonnes conditions.

FM

## Remise en cause du régime forestier par le Gouvernement

La pérennité du Régime forestier et de l'ONF comme opérateur unique est la condition indispensable à la mise en œuvre des actions conduites aux bénéfices des communes propriétaires de forêt, des territoires de projets et des entreprises de transformation du bois.

En octobre 2011, la Fédération nationale des Communes forestières a signé un Contrat d'objectifs et de performance avec l'État et l'Office National des Forêts pour la période 2012-2016. Le Contrat fixait les missions de l'ONF, ses objectifs en termes de gestion, y compris financiers. Y figuraient aussi les engagements des différents signataires. A cette occasion, la Fédération des Communes forestières a consenti au paiement d'une contribution supplémentaire de 2 euros par hectare de forêt gérée par l'ONF. Le montant de cette contribution perçue par l'ONF s'élève à près de 5 millions d'euros par an. Elle est effective depuis 2012.

Durant l'été 2014, le Gouvernement a envisagé d'augmenter de 50 millions d'euros sur 3 ans la contribution des collectivités au financement du régime forestier ; cette augmentation prenant la forme suivante :

- Taux des frais de garderie augmenté de 10 à 15 % en zone de montagne et de 12 à 18% en zone de plaine,
- Taxe à l'hectare augmentée de 2 à 14 euros.

Pour les Communes forestières de Franche-Comté cela aurait représenté une augmentation de leur contribution au financement du régime forestier de **208 % !**

Face aux réactions des élus des Communes forestières, dont ceux du département du Doubs, et de nombreux parlementaires alertés par la Fédération nationale des Communes forestières, le Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt a annoncé qu'en 2015, la contribution des communes ne serait pas majorée et demeurerait conforme à l'engagement pris dans le cadre du Contrat d'objectifs et de performance 2012-2016.

En accord avec la Fédération nationale des Communes forestières et le Président du conseil d'administration de l'ONF Jean-Yves Cullet, le Ministre Stéphane Le Foll a proposé qu'il soit mis un terme au contrat actuel fin 2015, soit un an avant l'échéance fixée pour tenir compte de la situation économique et financière de la France. D'ici la fin de l'année 2015, les négociations auront lieu entre l'État, l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières, afin d'examiner dans quelles conditions la

mise en œuvre du Régime forestier pourra continuer à être assurée par l'ONF dans les prochaines années.

Durant la négociation de ce nouveau contrat, les associations départementales des Communes forestières de Franche-Comté et leur union régionale seront très vigilantes. Elles rappellent leur très fort attachement au Régime forestier et à la gestion des forêts publiques par un opérateur unique : l'ONF, car il donne des garanties de gestion durable et permet l'approvisionnement des transformateurs régionaux. Elles rappelleront aussi qu'elles exigent **le maintien du maillage territorial en terme d'agents sur le terrain** et qu'elles ne veulent pas voir **croître leurs contributions au financement du régime forestier**.

### La Forêt communale

La commune de Mamirolle dispose de 162 ha de forêt gérée par l'ONF. Le plan d'aménagement est en cours de révision sur 2015. Il couvrira la période de 2015 – 2035. En 2014, les recettes forestières se sont élevées à 21 027 € et les dépenses à 9 486 € (5738 € de fonctionnement et 3748 € d'investissement). Les grandes lignes du contenu du nouveau plan d'aménagement feront l'objet d'une communication ultérieure.

Dominique Maillot

## Voyage à Kostelec

Nous étions 15 personnes dont Nathalie Bourasseau, directrice de l'école primaire, Patricia Sapolin, directrice de l'école maternelle et M. Huot à prendre le chemin de la Tchéquie avec 2 minibus le samedi 2 mai à 7 h 30 pour arriver à Kostelec à 18 h afin de planter un arbre et d'inaugurer la « place de Mamirolle » à Kostelec.



Force est de constater que l'accueil de nos amis Tchèques est toujours aussi chaleureux et nos retrouvailles toujours aussi spectaculaires.

Le planning, comme à l'accoutumée, fut chargé ; il permit à nos deux enseignantes de visiter les écoles de Kostelec : celle accueillant les élèves de 6 à 15 ans, l'école maternelle et l'école spécialisée pour handicapés, mais aussi de visiter touristiquement Prague et Kutna Hora.

De ce voyage, quelques projets avec l'ENIL, contacts entre enseignants de part et d'autre de la frontière prendront forme au fur et à mesure des réunions du comité de jumelage. Ce dernier espère toujours un nombre d'adhérents plus nombreux.

La Présidente, Marie-Claude Vincent

## Jeunes maraîchers bio tout près de chez nous



C'est juste à la sortie de Mamirolle, sur l'ancienne route de Saône, qu'Isabelle CERISIER et Lionel BIDEAUX ont créé, en mars 2014, l'EARL<sup>1</sup> «La Grange

Melot». Ils se sont rencontrés en 2012 lors de leur formation en maraîchage biologique au CFPPA<sup>2</sup> de Montmorot où ils ont obtenu le Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole et ont décidé de travailler ensemble sur un projet développement durable et bio. Leur installation a été différée du fait de la difficulté de trouver des terrains agricoles disponibles.

**Actuellement** et jusqu'en 2017, ils sont en conversion bio, sur les terrains loués ou en cours d'achat à la Chevillotte. Ils disposent d'une surface de 16 hectares.

**Au printemps** Dans leur serre, ils proposent à la vente des plants de légumes, petits fruits et d'herbes aromatiques, labellisés bio puisque cultivés en substrat bio avec semences bio.

**En été** Ils proposent leurs légumes : tomates, salades, courgettes, choux, aubergines, pommes de terre... en vente directe ou vente par paniers de légumes et fruits à 10, 15 ou 20 € par semaine selon les quantités désirées. Ils ont également créé une AMAP sur Besançon où ils distribuent leurs paniers

**En automne** Potirons, potimarrons, courges spaghetti, butternuts... et framboises, cassis, groseilles, pommes, noix seront en vente directe ou à cueillir soi-même (fruits uniquement).

**En projet** Ils ont également planté du blé panifiable et du petit épeautre avec pour projet, sous 2 ou 3 ans, la création d'un fournil pour faire du pain bio. Ils prospectent pour la fourniture de pommes bio aux cantines de la CAGB.

**Horaires** Du mardi au vendredi de 17h à 19h  
Le samedi de 9h à 19h

**Renseignements** Lionel : 06 67 22 44 53  
Isabelle : 06 85 38 84 69

FM

## Bilan du nettoyage de printemps

Le matin du 18 Avril, vous avez peut-être croisé des Mamirolais en gilets



jaunes : la journée de sensibilisation à la préservation de notre environnement a été réussie grâce à une trentaine de participants volontaires de tout âge. En effet, en une demi-journée, nous avons rempli une douzaine de grands sacs poubelles de déchets de toutes sortes rien que sur les grandes rues du village et un dépôt sauvage sur le chemin qui mène au mont a rempli une benne entière. L'opération s'est achevée autour d'un verre de l'amitié offert par la municipalité et des habitants.

Au vu du résultat, le Comité Consultatif Environnement et Développement Durable envisage de renouveler ces actions afin de faire évoluer certaines habitudes et sensibiliser pour l'amélioration de notre cadre de vie.

Remerciements à tous et à toutes pour leur investissement et leur bonne humeur. Cécile Bourgoin

**Rappel** : Il y a une déchetterie à Saône... et l'amende encourue pour dépôt de déchets sur la voie publique peut s'élever à 450 €.

## Fête de l'École



L'Amicale des Parents d'Élèves organise le vendredi 19 juin la traditionnelle kermesse de fin d'année. Cette année encore la manifestation se déroulera dans la cour de l'école à partir de 17 h 30. Les enfants, les parents, les grands parents et les nounous sont attendus pour passer une belle soirée de convivialité qui clôturera l'année scolaire.



Des jeux, du maquillage, une tombola réjouiront les enfants et les plus grands pourront admirer certaines productions réalisées par les enfants tout au long de l'année. Une restauration sera assurée pour contenter

les papilles.

Anne Honor, Présidente Amicale des Parents d'Élèves

## Expo « L'agriculture »



En juin, venez découvrir l'exposition sur l'agriculture à « Ma Bulle », galerie commerciale de Mamirolle.

Cette exposition s'adresse aux adultes et aux enfants, elle est constituée de panneaux, de livres et de DVD retraçant l'évolution de l'agriculture et met en lumière les enjeux actuels : agriculture biologique, pesticides, OGM ... Comment nourrir la planète ?

Marie-Christine Vuillemin-Henriet

<sup>1</sup> EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

<sup>2</sup> CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles

## Alerte et prévention ambroisie

L'ambroisie à feuille d'armoise est une plante sauvage, originaire d'Amérique du Nord. C'est une espèce invasive, qui peut provoquer de graves problèmes de santé publique. Très répandue en région Rhône-Alpes, elle est arrivée en Franche-Comté. Repérée à Dole, en Haute-Saône et à Besançon sur la RN57. A priori, elle n'est pas encore présente sur Mamirolle, mais il faut être vigilant pour éviter son implantation.

### Comment reconnaître l'ambroisie ?

Voir flyer ci-joint, à conserver.

### Pourquoi la détruire ?

- Car les pollens d'ambroisie (de mi-août à mi-octobre) sont particulièrement allergisants : conjonctivite, rhinite, trachéite, asthme, urticaire, eczéma...
- C'est une menace pour la biodiversité : l'ambroisie, en envahissant les sols nus, concurrence les espèces sauvages.
- C'est une nuisance pour l'agriculture : elle réduit le rendement des récoltes et diminue leur qualité.

### Où pousse l'ambroisie :

- Dans les cultures et leurs abords.
- Sur les talus routiers, ferroviaires, chantiers, berges, friches industrielles, terrains vagues.
- Dans les lotissements.
- Vers les points de nourrissage des oiseaux dans les jardins (les mélanges de graines pour oiseaux contiennent souvent des semences d'ambroisie)

### Comment la détruire ?

**La détruire de préférence avant sa floraison, soit avant le 15 août, en zone non agricole par :**

- l'arrachage, racines comprises avec des gants
- si terrain fortement colonisé, un fauchage en juillet et un fin août (tonte et broyage)
- ne pas mettre au compost à partir de la mi-juillet mais mettre en sac poubelle et porter en déchetterie pour incinération.

**La détruire en milieu agricole par :**

- Lutte mécanique : faux-semis et déchaumage superficiels sitôt après la récolte des cultures d'hiver.
- désherbage mixte : usage d'un herbicide sur

le rang et d'un travail mécanique sur l'inter-rang.

### Pourquoi la signaler et à qui ?

**Contenir l'impact de l'Ambroisie à un niveau supportable nécessite l'implication de tous.** Le Conservatoire Botanique de Franche-Comté centralise l'information disponible sur cette espèce dans la région. Il est important de lui signaler toute observation. Vos informations seront immédiatement prises en compte sur la carte de présence de l'Ambroisie. Formulaire en ligne sur le site :

<http://conservatoire-botanique-fc.org/ambroisie> ou par courrier au Conservatoire Botanique de Franche-Comté – 7 rue Voirin – 25000 Besançon ou/et auprès de Dominique Barbier, référent communal ambroisie, par mail ou tél. à la mairie en indiquant précisément sa localisation.

### Plus d'information sur les sites suivants :

[www.ambroisie.info](http://www.ambroisie.info) ou [www.pollens.fr](http://www.pollens.fr)

FM

Sources : Inra/Observatoire des ambrosies – DDASS du Haut Rhin – RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique).

**L'arrêté ARS/2014 n°2014192-0027 de la Préfecture du Doubs** fixe l'obligation aux propriétaires, locataires, ayants-droit ou occupants de prévenir la pousse de l'ambroisie et de la détruire que ce soit dans le milieu privé, privé agricole, le domaine public de l'État et les terrains des collectivités territoriales.

### Art. 9 : Dispositions relatives au non-respect

Toute personne qui n'aura pas engagé les moyens pour lutter contre la prolifération de l'ambroisie, conformément aux dispositions du présent arrêté, sera passible de poursuites en application des dispositions du code de la santé publique.

En outre, en cas de défaillance des propriétaires, locataires, ayants-droit ou occupants à quelque titre que ce soit, le maire pourra faire procéder à la destruction des plants d'ambroisie aux frais des intéressés en application des dispositions des articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.



# Agenda



- 05/06/15 – En plein chantier ..... Ludothèque La Toupie  
9h00-11h30 – Salle du périscolaire
- 06/06/15 – Concert chants profanes et sacrés ..... Sopralti  
20h00 - Église St Nicolas à ÉTALANS
- 06/06/15 – Oiseaux des prairies ..... Visite Marais de Saône  
9h00-12h00 – Rens. et inscription auprès Syndicat Mixte Marais de Saône,  
tél. 03 81 55 48 75, [syndicat.maraisdesaone@wanadoo.fr](mailto:syndicat.maraisdesaone@wanadoo.fr)
- 13/06/15 – Découverte lieux, faune, eau ..... Visite Marais de Saône  
13h30-17h30 – Rens. et inscription auprès Syndicat Mixte Marais de Saône  
tél. 03 81 55 48 75, [syndicat.maraisdesaone@wanadoo.fr](mailto:syndicat.maraisdesaone@wanadoo.fr)
- 19/06/15 – En plein chantier ..... Ludothèque La Toupie  
9h00-11h30 – Salle du périscolaire
- 19/06/15 – Kermesse ..... Parents d'élèves  
A partir de 17h30 – École de Mamirolle
- 20/06/15 – Fête de la musique ..... Sombrai Saï Café  
à partir de 19 h – DJ' – Orchestre Rock avec D. Coppola – Buvette
- 20/06/15 – Concert ..... Chorale Au fil des chants  
20h30 – Église de Mamirolle – Invités « L'Apprenti Chanteur » de Besançon  
et « Doubl'Accord » de Chatillon-le-Duc
- 27/06/15 – Découverte lieux, faune, eau ..... Visite Marais de Saône  
13h30-17h30 – Rens. et inscription auprès Syndicat Mixte Marais de Saône  
tél. 03 81 55 48 75, [syndicat.maraisdesaone@wanadoo.fr](mailto:syndicat.maraisdesaone@wanadoo.fr)
- 27/06/15 – Gala ..... La Mancine  
19h00 – Gymnase de Mamirolle

## FÊTE DE LA MUSIQUE au Sombrai Saï Café à Mamirolle

Samedi  
**20 juin  
2015**

A partir de  
**19 h**

Au programme :  
**DJ'** avec tubes des années 80  
et d'aujourd'hui  
**Orchestre Rock mamirollais**  
Buvette extérieure, Sandwiches...  
Ambiance conviviale



## Informations Mairie

### Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi..... 10h à 12h  
Mercredi ..... 10h à 12h et de 14h à 16h  
Samedi (semaines impaires) ..... 9h à 12h

### Coordonnées de la mairie

Téléphone ..... 03 81 55 71 50  
Fax ..... 03 81 55 74 61  
Mail ..... [mairie@mamirolle.com](mailto:mairie@mamirolle.com)  
Blog ..... <http://mamirolle.over-blog.fr>

**Allo Urgence Mairie ..... 07 85 47 80 78**



### Mamirolle Actu

Directeur de publication : D. Huot  
Responsable de rédaction : F. Martin  
Équipe de rédaction : N. Anzalone – C. Bourgoin  
F. Le Barbenchon – S. Seyer  
Correcteurs : N. Léchine, J. Duquet

En été, c'est congés, pas de Mamirolle Actu  
en juillet et août.  
Un très bel été à tous.  
L'équipe de Rédaction  
Petit Rappel :  
Pour les articles à paraître en septembre, les transmettre  
en Mairie pour le 15 juillet. Merci.

## Le jeu du CMJ : Où peut-on voir ce bel évier ?

